



-  
245<sup>e</sup>/246<sup>e</sup> sessions

-  
23 – 25 octobre 2024

Bruxelles, le 2 septembre 2024.

## **ÉTUDE SUR LE TEMPS NÉCESSAIRE À LA MAINLEVÉE (ETNM)**

### **Point de situation général sur les activités et initiatives relatives à l'ETNM**

**(Point XIV de l'ordre du jour)**

#### **RÉSUMÉ**

##### **Objet du document**

Le Comité technique permanent (CTP) sera informé de l'avancement de diverses activités et initiatives liées à l'Étude sur le temps nécessaire à la mainlevée (TRS ou ETNM), à savoir, principalement : la situation concernant les possibilités de financement alternatives pour la création du nouveau système de base de données ETNM ainsi que l'actualisation du Guide permettant de mesurer le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises (ci-après : Guide ETNM) (version 3, 2018). En outre, le CTP prendra connaissance des activités d'assistance technique fournies au sujet de l'ETNM par le Groupe de la Banque mondiale (GBM).

##### **Action requise du Comité technique permanent**

Le Comité technique permanent est invité à :

- Prendre note de la situation concernant l'option de financement alternative et à fournir des orientations sur l'approche de projet envisagée pour la création du nouveau système de base de données ETNM ;
- Prendre note de la situation et des prochaines étapes concernant l'actualisation du Guide ETNM (version 3, 2018) et à fournir des orientations sur son achèvement ;
- Prendre note de la présentation et des activités d'assistance technique sur l'ETNM assurées par le Groupe de la Banque mondiale.

\*

\*

\*

## I. Rappel

1. L'Étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises (TRS ou ETNM) de l'OMD, qui est un outil stratégique dont l'utilité est largement reconnue et que de nombreuses administrations douanières utilisent en collaboration avec d'autres parties prenantes du commerce pour mesurer le temps réel nécessaire à la mainlevée, essentiellement depuis l'arrivée des marchandises jusqu'à leur libération matérielle, a fait de plus en plus d'adeptes ces dernières années, et ce peut-être en raison du calendrier que les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se sont engagés à respecter pour mettre en œuvre l'article 7.6 de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE).
2. Compte tenu de l'importance de cet outil, qu'un nombre accru de pays souhaitent mettre en œuvre, de son ampleur croissante à l'échelon régional et du grand nombre d'expériences sur lesquelles s'appuyer, l'assistance en matière de renforcement des capacités a été élargie via de multiples sources et plusieurs initiatives ont été envisagées pour s'assurer que cet outil reste utile et continue de dûment répondre aux attentes et aux besoins des Membres.
3. Par conséquent, le CTP sera informé de l'état d'avancement des diverses activités et initiatives liées à l'ETNM et sera invité, au besoin, à formuler des orientations.

## II. État d'avancement des travaux

### ***Option de financement alternative et démarche envisagée pour la création du nouveau système de base de données ETNM***

4. À ses 235<sup>e</sup>/236<sup>e</sup> sessions, le CTP a approuvé le lancement du nouveau projet de système de base de données ETNM avec le soutien financier du GBM et en collaboration avec ce dernier, dans le respect de la démarche alors proposée (*suivre [ce lien](#) pour en savoir plus*).
5. Comme indiqué lors des dernières sessions du CTP, étant donné que le GBM a retiré le soutien financier qu'il s'était initialement engagé à apporter, le Secrétariat a commencé à étudier d'autres options de financement. Comme le budget total estimé pour la création du système de base de données ETNM proposé est important, et pour tenir compte de la capacité des donateurs internes de l'OMD, il a été suggéré d'adopter une approche progressive et modulaire. Cette démarche permettra de déployer chaque module de manière autonome et par ordre de priorité tout en garantissant qu'ils soient tous intégrés finalement au système de manière cohérente. Cette stratégie pourrait aider à gérer plus efficacement les coûts et les ressources, compte tenu des contraintes financières.
6. Néanmoins, pour déterminer clairement la portée spécifique, les fonctionnalités, le coût, le calendrier et les détails de chaque phase et de chaque module, il sera nécessaire de mener, entre autres, une analyse de faisabilité concernant les spécifications des exigences du système (SRS) et les exigences des utilisateurs, telles qu'elles ont été établies par l'équipe OMD-GBM en 2022 et 2023. Ainsi, des modules pour chaque phase pourraient être développés, assortis de leur calendrier respectif, de leur estimation de coûts, etc. pour répondre aux attentes et aux priorités des donateurs. L'analyse en cause pourrait prendre entre 3 et 6 mois, selon les estimations, et coûter entre 30 000 et 50 000 EUR.
7. Au vu de la démarche proposée ci-dessus, l'Agence de coopération internationale du Japon (JICA) a confirmé qu'elle apporterait sa contribution financière par le biais du

projet conjoint OMD/JICA, qui devrait permettre de couvrir les frais afférents à l'analyse de faisabilité mais aussi à un ou deux modules prioritaires.

8. De plus, le Service des recettes et des douanes de Sa Majesté (HMRC) du Royaume-Uni a également indiqué qu'il pourrait apporter un soutien financier par le biais du Programme *Accelerate Trade Facilitation* de l'OMD, sous réserve de l'aboutissement du processus d'autorisation/approbation.

***Situation actuelle et prochaines étapes pour l'achèvement de la mise à jour du Guide ETNM (version 3, 2018)***

9. La proposition d'actualiser le Guide ETNM (version 3, 2018) a reçu le soutien du CTP à ses 241<sup>e</sup>/242<sup>e</sup> sessions. La version actuelle du document a officiellement été transmise aux Membres de l'OMD et aux parties prenantes concernées afin qu'ils puissent contribuer à son actualisation en utilisant à cet effet un modèle de document ad hoc.
10. Des contributions ont été reçues de la part de 11 Membres de l'OMD, à savoir l'Afrique du Sud, l'Arménie, l'Australie, le Guatemala, l'Indonésie, le Japon, la Malaisie, Maurice, la Nouvelle-Zélande, la Suède et Trinité-et-Tobago. Trois experts accrédités de l'OMD spécialisés dans l'ETNM et représentant la Malaisie, Maurice et le Guatemala ont également envoyé leurs contributions.
11. Le Secrétariat a reçu et a partagé 70 contributions en tout, dont 53 concernent principalement l'amélioration des informations et des sections existantes du Guide ETNM dans sa version actuelle en se basant sur les expériences concrètes de mise en œuvre de l'ETNM et sur les enseignements tirés. Les 17 contributions restantes constituent de nouvelles propositions comprenant des idées inédites. L'**annexe I PC0767EAF1a** au présent document offre des informations plus détaillées à ce sujet. Il convient de noter que le travail de collecte, d'examen, d'analyse, de collation et de présentation des contributions reçues a été assuré par l'expert accrédité en ETNM de l'OMD de Malaisie.
12. En regard de l'annexe I PC0767EAF1a, l'**annexe II PC0767EAF2a** (Guide ETNM, version 3, 2018) du présent document contient toutes les contributions respectives des Membres en suivi des modifications.
13. **Prochaines étapes** : Après les 245<sup>e</sup>/246<sup>e</sup> sessions du CTP, le Secrétariat partagera les deux annexes (PC0767EAF1a et PC0767EAF2a) avec tous les Membres de l'OMD et avec les parties prenantes concernées, qui auront ensuite deux mois pour les analyser, les valider et marquer leur approbation définitive. Par la suite, un projet final actualisé du Guide ETNM, version 4, 2024/2025, sera compilé et parachevé pour être publié, après avoir été entériné par le CTP et approuvé par le Conseil.

***Présentation des initiatives de soutien sur l'ETNM de la part du Groupe de la Banque mondiale :***

14. Un représentant du GBM présentera les diverses activités d'assistance fournies aux Membres par la Banque mondiale et partagera les expériences concernant la conduite de l'ETNM au titre des programmes et projets de financement du Groupe.

**III. Action requise**

15. Le CTP est invité à :

- Prendre note de la situation concernant l'option de financement alternative et à fournir des orientations sur l'approche de projet envisagée pour la création du nouveau système de base de données ETNM ;
- Prendre note de la situation et des prochaines étapes concernant l'actualisation du Guide ETNM (version 3 2018) et à fournir des orientations sur son achèvement ;
- Prendre note de la présentation et des activités d'assistance technique sur l'ETNM assurées par le Groupe de la Banque mondiale.

\*

\*

\*